

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 février 2003

Original: français

**Lettre datée du 21 février 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en janvier 2003 (voir annexe). Ce rapport a été établi sous ma responsabilité après consultation des autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire circuler le texte de la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Jean-Marc de la **Sablière**



**Annexe à la lettre datée du 21 février 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la France (janvier 2003)**

Introduction

Sous la présidence de la France, le Conseil de sécurité s'est acquitté d'un programme chargé au cours du mois de janvier 2003. Le dossier de l'Iraq a été au coeur des préoccupations des États membres du Conseil, avec trois réunions en présence des responsables de la COCOVINU et de l'AIEA, dont un exposé public.

Le débat public organisé le 20 janvier sur la lutte contre le terrorisme a réuni 13 ministres des affaires étrangères et permis l'adoption d'une déclaration commune pour renforcer la mobilisation de la communauté internationale contre ce fléau.

Le Conseil a consacré une grande part de ses travaux à l'Afrique avec sept séances de consultations sur des questions africaines, qui ont toutes donné lieu à des déclarations à la presse (y compris la Côte d'Ivoire).

Trois mandats d'opération de maintien de la paix venaient à expiration au cours du mois et ont été renouvelés.

Un débat public a été organisé sur le rapport du Secrétaire général concernant les enfants dans les conflits armés et a donné lieu à l'adoption d'une résolution de suivi. Par ailleurs, les sanctions contre Al-Qaïda ont été reconduites et le Conseil s'est mis d'accord sur la composition des comités des sanctions pour l'année 2003.

En janvier, le Conseil de sécurité a ainsi adopté neuf résolutions et le Président a été autorisé à faire neuf déclarations à la presse (voir appendice).

Les membres du Conseil se sont réunis 17 fois en séance publique dont 3 fois avec des pays fournisseurs de contingents et à 20 reprises pour des consultations officielles.

La présidence française a veillé à la transparence des travaux du Conseil en tenant des réunions d'information à l'intention des États qui ne sont pas membres du Conseil à l'issue des séances de consultations officielles. Le texte du programme de travail, celui des déclarations à la presse, ainsi qu'un résumé des travaux du Conseil ont été affichés sur le site Internet de la présidence et actualisés quotidiennement.

Afrique

Éthiopie/Érythrée

Les membres du Conseil ont entendu, dans le cadre de consultations privées le 7 janvier, un exposé du Secrétariat sur le rapport du 20 décembre 2002.

La situation dans la zone de sécurité temporaire est restée relativement calme, en dépit de plusieurs incidents sur la frontière dans le secteur central en septembre et octobre.

Après plusieurs mois d'interruption, la Commission de coordination militaire s'est réunie le 11 décembre à Nairobi, sous la présidence du nouveau commandant de la MINUEE, le général de division Robert Gordon, afin de discuter des modalités des opérations de déminage en appui du processus de démarcation.

La situation humanitaire demeure grave en raison des effets de la sécheresse, qui a entraîné des migrations de populations des deux côtés de la frontière, et l'aide de la communauté internationale est nécessaire.

Un développement positif est intervenu avec la libération par l'Éthiopie des derniers prisonniers érythréens, qui va dans le sens de la normalisation de la relation entre les deux pays.

Le processus de paix est entré dans la phase cruciale de la démarcation. Le Secrétaire général encourage les parties à engager des discussions avec le Représentant spécial, Joseph Legwaila, pour résoudre les problèmes liés aux transferts de territoire.

Le Fonds spécial pour la délimitation de la frontière devra être abondé pour permettre la poursuite du processus de démarcation.

Le Secrétariat a apporté les précisions suivantes sur les événements récents : le 18 décembre 2002, un villageois éthiopien a été tué dans le secteur central de la zone de sécurité temporaire. La MINUEE a tenu le 22 décembre une réunion des représentants militaires des deux parties à Zalambessa, afin d'enquêter sur ce tragique incident. Cette réunion a permis aux deux délégations d'engager une discussion positive pour éviter de tels événements à l'avenir. Au cours des dernières semaines, des villageois éthiopiens et leur bétail ont pénétré dans la zone de sécurité temporaire sans incident et ont refusé de quitter la zone centrale. La MINUEE s'efforce de maintenir le calme sur le terrain. L'Éthiopie a informé le 31 décembre 2002 qu'elle allait fermer son ambassade à Asmara. Le Secrétaire général a annoncé la nomination de Mme Angela Kane en qualité d'adjoint du Représentant spécial à Asmara.

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis et ont accueilli favorablement le calendrier annoncé pour les opérations de démarcation de la frontière. Ils ont encouragé les parties à entreprendre des discussions avec le Représentant spécial pour régler les questions qui pourraient se poser pendant ce processus. Les membres du Conseil ont appelé les deux parties à régler tous les problèmes pendants, y compris l'établissement d'un couloir aérien entre les deux capitales. Ils ont marqué leur préoccupation devant le déficit des ressources du Fonds d'affectation spéciale et appelé la communauté internationale à contribuer d'urgence à l'abonder. Préoccupés par la sécheresse qui menace les deux pays, ils se sont joints à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils apportent généreusement leur concours aux opérations humanitaires en cours en Éthiopie et en Érythrée. Comme décidé en séance de consultations, une déclaration à la presse a été prononcée à l'issue de la séance (voir appendice).

Le Président du Conseil a reçu après cette séance le Représentant permanent d'Éthiopie pour lui demander des explications sur la fermeture annoncée de l'ambassade à Asmara et lui exprimer la préoccupation du Conseil à cet égard.

République centrafricaine

Au cours de consultations officieuses le 8 janvier, le Représentant du Secrétaire général a présenté aux membres du Conseil le sixième rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine depuis la mise en place du BONUCA. Le Secrétariat a indiqué qu'une session extraordinaire du Comité de la Conférence des partis politiques s'est tenue les 9 et 10 décembre 2002 à Bangui, en prélude à la tenue du dialogue national annoncée par le Président Patassé. La tension persiste toutefois dans les rapports entre la majorité et l'opposition. Un coordonnateur et un coordonnateur adjoint ont été nommés le 28 décembre 2002 pour initier le dialogue national.

À la suite de la décision des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) lors du sommet de Libreville en octobre 2002 de déployer en République centrafricaine une force d'observation et de sécurisation, le contingent gabonais a été mis en place depuis le 8 décembre 2002. Les autres composantes de cette force doivent arriver à Bangui aux alentours du 20 janvier. Les forces de la Communauté des États sahélo-sahariens ont toutes quitté la République centrafricaine en décembre dernier. Toutefois, une véritable rébellion armée (partisans de Bozizé) continue de sévir dans les régions nord et est du pays. Le BONUCA poursuit ses missions de surveillance militaire et de collecte des armes.

La tension sociale persiste depuis septembre dernier, en dépit des efforts du Gouvernement pour payer les arriérés de salaires. La situation économique de la République centrafricaine demeure préoccupante. Le programme triennal de coopération avec le FMI n'est toujours pas finalisé.

La situation des droits de l'homme est aussi préoccupante, notamment en raison des exactions et des pillages commis pendant la période d'octobre à novembre 2002 sur des civils innocents aussi bien par les hommes de M. Jean-Pierre Bemba que par les rebelles. La section des droits de l'homme du BONUCA s'efforce d'apporter une assistance judiciaire aux victimes et va ouvrir une deuxième antenne régionale cette année.

Les relations entre la République centrafricaine et le Tchad s'améliorent et la réunion de la Grande Commission mixte devrait se tenir incessamment à Libreville.

Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'appel du Président Patassé au dialogue national et l'établissement du Comité de coordination sur le dialogue national. Ce dialogue devrait être global et sans exclusive. Ils ont accueilli favorablement le déploiement de la force de la CEMAC sous la conduite du Gabon et noté avec satisfaction l'engagement pris par le Tchad et la République centrafricaine de mettre en oeuvre intégralement et sans retard les dispositions de l'Accord de Libreville. Ils ont exprimé le souhait que la décision des deux parties de réunir la Grande Commission mixte soit rapidement suivie d'effet. Les membres du Conseil ont aussi exprimé leur préoccupation en ce qui concerne la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et appelé la communauté des donateurs à faire preuve de sollicitude face à la situation exceptionnelle que connaît la République centrafricaine.

À la fin des consultations, le Président a exprimé les vues des membres du Conseil à la presse (voir appendice).

Sierra Leone

Le Secrétariat a fait un exposé, le 10 janvier, au cours d'une séance privée, aux membres du Conseil de sécurité sur le seizième rapport de la MINUSIL et leur a fait part des derniers développements en Sierra Leone : la mise en oeuvre du plan de réduction des effectifs a débuté selon les dispositions de la résolution 1436 (2002); 1 600 hommes de troupe ont été retirés depuis octobre dernier. Le contingent de la Mission, qui se situe à l'heure actuelle à 15 800, sera réduit à 13 000 hommes d'ici à la fin du mois de mai 2003.

Le déploiement de 170 membres de la police civile des Nations Unies, qui participeront à la formation de la police sierra-léonaise, a débuté; 85 policiers devraient être déployés pour l'instant. Afin d'atteindre son objectif de recrutement de 1 000 nouveaux élèves agents de police chaque année, la force de police organisera un processus de recrutement tout au long de l'année. Les activités de formation en cours concernent 450 candidats déjà recrutés. La capacité d'accueil de l'école de police demeure une contrainte majeure car elle est limitée à 200 élèves par promotion.

Le renforcement de la paix et de la stabilité reste une tâche majeure, notamment en ce qui concerne la réintégration des anciens combattants dans la société civile avant la fin de 2003.

Les efforts doivent être poursuivis pour étendre le système judiciaire dans tout le pays. De même, le contrôle gouvernemental sur la production de diamants n'est pas suffisamment efficace. Le Tribunal spécial a entamé ses activités et la Commission de vérité et réconciliation a progressé dans ses travaux. Des résultats ont été obtenus dans le domaine humanitaire grâce à la réinstallation des personnes déplacées. Le problème des réfugiés reste d'actualité.

Le maintien de conditions de sécurité stables demeure essentiel pour le succès de la restructuration de la MINUSIL ainsi que des efforts en vue de consolider la paix et d'accélérer la reconstruction nationale de la Sierra Leone. Le conflit au Libéria reste un facteur d'insécurité inquiétant, de même que la crise actuelle en Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par la MINUSIL en ce qui concerne sa restructuration. Ils ont noté avec préoccupation que l'autorité de l'État n'était pas encore entièrement rétablie dans certaines zones du pays. Ils ont exprimé leur préoccupation au sujet de la sécurité régionale et ont réitéré l'importance du dialogue politique entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano.

Une déclaration à la presse a été faite à la fin des consultations (voir appendice).

République démocratique du Congo

Au cours d'une séance de consultations, le 15 janvier, le Secrétariat a fait un exposé aux membres du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, depuis la conclusion de l'Accord de Pretoria le 17 décembre 2002 : sur la situation politique interne, le Facilitateur procède actuellement à des consultations en vue d'organiser une session plénière du dialogue intercongolais qui devra adopter formellement l'Accord du 17 décembre 2002.

Plusieurs questions restent encore pendantes, notamment la sécurité à Kinshasa pendant la transition et la finalisation du projet de constitution.

En ce qui concerne la situation militaire, l'Accord de Gbadolite du 30 décembre qui prévoit une trêve en Ituri commence à être mis en oeuvre mais le retrait des troupes, notamment du MLC et du RCD-N n'est pas à ce jour complet et doit se poursuivre.

La situation humanitaire est également très préoccupante : une équipe multidisciplinaire de la MONUC a confirmé que de graves violations des droits de l'homme ont été commises lors des offensives en Ituri : viols, pillages, assassinats, et autres exactions auraient été commis de façon préméditée par le MLC et le RCD-N entraînant le déplacement de 110 000 personnes.

La MONUC a ouvert en décembre dernier le premier centre de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation ou réinsertion et consulte actuellement les différentes parties congolaises et rwandaises pour poursuivre ce programme.

Si l'Accord de Pretoria est mis en oeuvre et si les institutions provisoires sont mises en place, l'ONU devrait alors envisager une approche unifiée et intégrée.

Les membres du Conseil de sécurité ont unanimement condamné toutes les violations des droits de l'homme et autres exactions commises par le MLC et le RCD dans la région d'Ituri. Ils ont exigé que le MLC fasse en sorte que ces massacres et violations des droits de l'homme cessent immédiatement et que des comptes soient demandés à leurs auteurs. Ils ont pris acte du fait que M. Bemba s'est engagé à prendre des mesures et ont exprimé l'intention de continuer de surveiller la situation à cet égard, en tenant compte des enquêtes en cours de la MONUC et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les membres du Conseil ont souligné en particulier qu'il fallait que toutes les parties revendiquant un rôle dans l'avenir de la République démocratique du Congo démontrent leur attachement aux droits de l'homme, au droit international humanitaire ainsi qu'à la sécurité et au bien-être des populations, dans les zones sous leur contrôle.

À l'issue des consultations, le Président a prononcé une déclaration à la presse (voir appendice).

Le 24 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1457 (2003) qui proroge pour six mois le mandat du panel d'experts dirigé par M. Mahmoud Kassem et condamne catégoriquement l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Libéria

Au cours d'une séance privée, le 17 janvier, le Secrétariat a fait un exposé aux membres du Conseil, après réception de la lettre du Secrétaire général du 15 janvier 2003 relative au mandat révisé du Bureau des Nations Unies au Libéria (BANUL).

Le Directeur de la Division Afrique II du Département des affaires politiques a indiqué que des consultations étaient toujours en cours entre les Nations Unies et le Gouvernement du Libéria dans le but de parvenir à un accord rapide sur le mandat. Mais jusqu'ici, le Gouvernement du Libéria n'avait pas répondu à la demande du Secrétariat.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, le Secrétariat a indiqué que des combats intenses se poursuivaient entre les forces gouvernementales et les dissidents du LURD dans la région de Lofa, au nord et nord-ouest du Libéria. Des rapports indiquent que les rebelles ont attaqué la ville de Bopolu et sont parvenus à 50 kilomètres de la capitale.

Par ailleurs, on signale la présence de mercenaires indépendants du Libéria dans le conflit en Côte d'Ivoire. La poursuite des combats a provoqué une aggravation de la situation humanitaire. Plus de 200 000 Libériens ont trouvé refuge dans les pays voisins, notamment en Sierra Leone et en Guinée. Ils s'ajoutent aux quelque 180 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Par ailleurs, la crise en Côte d'Ivoire a entraîné un important mouvement de population vers le Libéria.

La situation des droits de l'homme est inquiétante puisque des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des membres des partis politiques d'opposition sont en état d'arrestation sous des chefs d'accusation divers.

En ce qui concerne les élections législatives prévues pour le 14 octobre 2003, la Commission électorale du Libéria a laissé entendre que les hommes politiques exilés pourraient se voir refuser d'y participer. Dans une lettre datée du 16 décembre 2002, le Président Taylor a demandé à l'ONU de pouvoir bénéficier de son assistance technique pour la mise en place du processus électoral. Mais le Secrétariat ne peut répondre à cette demande tant que le mandat du BANUL n'est pas redéfini.

Le Groupe de contact international, qui a tenu sa première réunion de travail au niveau ministériel le 19 décembre 2002 à Dakar, se réunira à nouveau au niveau des représentants permanents à New York en février prochain. Le Secrétariat considère que le Groupe fournit l'occasion à la communauté internationale de s'impliquer de façon constructive au Libéria et de trouver ainsi une solution globale à la crise du pays.

Les membres du Conseil ont déploré que le Gouvernement libérien n'ait pas donné suite aux propositions du Secrétaire général sur la révision du mandat du BANUL et l'ont fortement encouragé à le faire rapidement. Ils ont aussi appelé le Gouvernement libérien à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, équitables et transparentes et à s'engager sur la voie de la consolidation de la paix dans la région.

Ils ont demandé au Secrétariat de les tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation au Libéria.

À la fin des consultations, le Président a exprimé les vues des membres du Conseil à la presse (voir appendice).

Le Conseil de sécurité a par ailleurs adopté le 28 janvier la résolution 1458 (2003) qui proroge pour trois mois le groupe d'experts sur le Libéria.

Sahara occidental

Les membres du Conseil ont entendu, au cours de la séance de consultations du 23 janvier, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental. Le Sous-Secrétaire général a apporté les précisions suivantes sur la récente mission de l'Envoyé personnel du Secrétaire général :

M. James Baker III s'est rendu, du 14 au 17 janvier 2003, dans la région, où il a pu rencontrer le Roi Mohammed VI du Maroc, le Président algérien, le Secrétaire général du Front POLISARIO et le Président de la Mauritanie. Il leur a soumis une proposition de solution politique assurant l'autodétermination, conformément aux dispositions de la résolution 1429 (2002), et a demandé aux parties d'en étudier soigneusement les termes. Le Secrétariat demandait donc une prorogation technique de deux mois du mandat de la MINURSO pour permettre aux parties d'étudier cette proposition et ferait rapport au Conseil ultérieurement.

Le Sous-Secrétaire général a signalé que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. William Lacy Swing, et le HCR ont tenu des consultations avec les parties sur la mise en oeuvre des mesures de confiance concernant les réfugiés et les visites des familles sahraouies séparées. Mais il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur la sélection des participants au programme des visites familiales réciproques.

Les membres du conseil ont évoqué le projet de résolution prorogeant le mandat de la MINURSO, sans se mettre encore d'accord sur la période (deux ou trois mois). Ils ont apporté leur soutien aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour trouver une solution politique au différend de longue date du Sahara occidental.

Ils ont appelé le Maroc et le Front POLISARIO à continuer de coopérer aux efforts du CICR pour résoudre le problème du sort des personnes disparues depuis le début du conflit.

Les membres du Conseil ont marqué leur préoccupation sur le fait que les mesures de confiance restaient dans l'impasse et ont demandé aux parties de faire les compromis nécessaires pour permettre les contacts entre les Sahraouis des deux côtés du mur de sable.

À la fin des consultations, le Président a prononcé une déclaration à la presse agréée par les membres du Conseil (voir appendice).

À la suite de réunions entre experts, un accord a été trouvé sur le projet de résolution pour proroger le mandat de la MINURSO de deux mois jusqu'au 31 mars 2003 pour donner aux parties le temps d'examiner la proposition présentée par l'Envoyé personnel du Secrétaire général. La résolution 1463 (2003), adoptée le 30 janvier, prévoit que le Secrétaire général présentera un rapport au Conseil le 17 mars au plus tard.

Côte d'Ivoire

Le Secrétaire général a fait un exposé aux membres du Conseil, au cours d'une séance privée le 28 janvier, sur la situation en Côte d'Ivoire et les acquis de la Table ronde de Linas-Marcoussis et de la Conférence des chefs d'État à laquelle il a participé les 25 et 26 janvier. L'accord signé entre les parties ivoiriennes prévoit la création d'un gouvernement de réconciliation nationale dont le Secrétaire général a rappelé les principales tâches.

Le Secrétaire général a souligné que la valeur de cet accord résidait entièrement dans sa mise en oeuvre effective. Depuis le début de la crise, l'ONU a exprimé son soutien aux efforts de la CEDEAO pour trouver une solution et continuera de rechercher la mise en place d'une paix durable. L'Organisation

apportait actuellement une aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, et étudiait les rapports sur les violations des droits de l'homme et les conséquences socioéconomiques du conflit sur la région de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble.

L'Accord de Linas-Marcoussis a prévu la mise en place d'un comité de suivi qui sera présidé par les Nations Unies. Le Secrétaire général a annoncé son intention de nommer un représentant spécial pour la Côte d'Ivoire. Il a souligné aussi qu'il avait l'intention d'étudier les propositions faites par les chefs d'État dans le communiqué du 26 janvier et les tâches que l'Accord de Linas-Marcoussis demande aux Nations Unies d'entreprendre. Le Secrétaire général a annoncé qu'il soumettrait bientôt un rapport complet au Conseil contenant ses recommandations sur le rôle à venir des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Il enverrait une équipe technique multidisciplinaire pour réunir l'information nécessaire sur le terrain.

Les membres du Conseil ont apporté leur soutien aux propositions du Secrétaire général et ont affirmé leur intention d'examiner rapidement ses recommandations. Ils ont souhaité envoyer un message fort aux parties ivoiriennes pour qu'elles mettent en oeuvre de façon constructive et sans délai les accords signés, en évitant de nouvelles violences.

Les membres du Conseil se sont félicités du soutien de la CEDEAO au rétablissement de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire et ont exprimé le souhait que les Nations Unies soutiennent la mise en oeuvre du processus de paix. Ils ont souligné l'impact négatif que la poursuite des violences pourrait avoir sur toute la sous-région.

À la fin des consultations, le Président a été autorisé à exprimer les vues des membres du Conseil dans une déclaration à la presse (voir appendice).

Burundi

Au cours de la séance de consultations du 30 janvier, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, a fait un exposé aux membres du Conseil sur les développements au Burundi depuis décembre 2002 et la signature de l'accord de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition et le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza.

Les efforts pour consolider cet accord ont culminé avec la signature, le 25 janvier, d'un mémorandum avec les deux groupes rebelles CNDD-FDD (Jean-Bosco Ndayikengoukiye) et PALIPEHUTU-FNL. Ce développement positif a été suivi d'une rencontre à Pretoria les 26 et 27 janvier entre le Président Buyoya et le chef du CNDD-FDD qui a abouti à la signature d'une déclaration conjointe, prévoyant l'établissement d'une commission mixte de cessez-le-feu et le déploiement d'une mission d'observateurs militaires de l'Union africaine.

Le Vice-Président sud-africain, M. Jacob Zuma, s'était rendu récemment au Burundi et avait informé les parties qu'à la suite d'une réunion de l'Union africaine à Addis-Abeba un groupe d'observateurs serait envoyé prochainement. Le Secrétariat a précisé que ce groupe serait composé de 35 observateurs militaires du Burkina Faso, du Gabon, du Togo et de Tunisie et serait déployé à Bujumbura très rapidement.

Concernant la mise en place de la mission africaine, de nombreuses questions d'ordre pratique restaient à régler, y compris son financement et la coordination des contributeurs de troupes (Afrique du Sud, Éthiopie, Mozambique). Des questions de fond se posaient comme la définition des modalités de désarmement, démobilisation et réinsertion ou du mandat de la mission.

Le Sous-Secrétaire général a souligné que le rôle accru des Nations Unies pour accompagner le processus de paix serait particulièrement crucial dans les mois à venir, l'échéance du 1er mai approchant. Il a annoncé l'envoi de quatre personnes pour aider à la planification technique de la mission africaine. Le Secrétaire général devrait aussi désigner le Président de la Commission mixte de cessez-le-feu. La communauté internationale devait insister pour que les parties burundaises remplissent leurs obligations pour faire avancer le processus de paix.

La situation sécuritaire demeurait calme, mais de récents combats avaient eu lieu dans les provinces de Bubanza, Ruyigi et Giteqa. La situation humanitaire était préoccupante, plusieurs zones demeurant inaccessibles aux organisations spécialisées.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à l'initiative régionale, la facilitation sud-africaine et l'Union africaine. Ils ont encouragé les parties à respecter leurs engagements et à poursuivre les négociations. Ils ont demandé à la communauté des donateurs de continuer à fournir un appui pour la phase à venir du processus.

À la fin des consultations, le Président a exprimé les vues des membres du Conseil à la presse (voir appendice).

Asie

Afghanistan

Le 31 janvier, le Conseil a entendu un exposé public du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi. Celui-ci a présenté un bilan très détaillé de la situation en Afghanistan. Il a rappelé les progrès pendant la première année du processus de Bonn, tout en soulignant qu'un plan d'action pour l'année 2003, soutenu par la communauté internationale, était nécessaire dans trois domaines prioritaires : consolidation des institutions clefs de l'État, poursuite de la réconciliation nationale et réalisation effective des programmes de reconstruction.

Selon le Représentant spécial, la sécurité demeurait la principale préoccupation et elle n'était pas encore assurée sur l'ensemble du territoire. Il a fait le point sur la réforme en cours du secteur judiciaire et les élections futures. Il a évoqué la question des droits de l'homme et les problèmes liés à la reconstruction de l'Afghanistan, en appelant les donateurs à honorer les engagements pris à Oslo. La situation des réfugiés et du retour du 1,2 million de personnes déplacées était une priorité.

Les membres du Conseil ont remercié le Représentant spécial pour le travail accompli et son engagement sur ce dossier. Ils ont relevé les progrès accomplis, mais aussi les importants défis qui restaient à relever, surtout en termes de sécurité.

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Les membres du Conseil ont entendu, lors des consultations du 22 janvier, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur le dernier rapport du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Le Secrétaire général adjoint a fait part au Conseil des derniers développements : la situation était demeurée généralement calme au cours des derniers mois, à l'exception de quelques points de tension, en particulier un incident violent en décembre 2002 dans le secteur ouest ainsi que le 21 janvier 2003 dans la zone des fermes de Chab'a; la tension demeurait entre le Liban et Israël sur la question de l'eau aux sources du Wazzani sur l'Hasbani; les violations par Israël de l'espace aérien libanais se sont poursuivies sporadiquement; le Hezbollah a continué de réagir à ces survols par des tirs antiaériens.

Les forces de sécurité conjointes libanaises ont opéré de façon plus active dans les zones évacuées par Israël mais le Gouvernement libanais a maintenu sa position que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la Ligne bleue. La tension demeurait le long de cette ligne. Le Secrétariat a donc demandé le renouvellement pour six mois du mandat de la FINUL.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont marqué leur préoccupation devant le grand nombre de champs de mines dans toute la zone d'opérations de la FINUL, et exprimé le souhait que les opérations de déminage humanitaire puissent être poursuivies.

Les délégations qui se sont exprimées ont souligné que le calme relatif dans la zone demeurait précaire, et que les violations de la Ligne bleue par les deux parties risquaient d'entraîner une escalade de la tension. Elles ont soutenu l'appel du Secrétaire général à la retenue.

Les membres du Conseil ont rendu hommage aux opérations de la FINUL et appuyé les recommandations du Secrétaire général pour que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2003.

À la suite de discussions informelles, le Conseil a adopté la résolution 1461 (2003) par laquelle il a prorogé le mandat de la FINUL pour six mois.

Iraq

Le 9 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont entendu, en consultations officieuses, un exposé de M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies et de M. Mohammed ElBaradei, Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette réunion, qui faisait suite aux premiers commentaires émis par MM. Blix et ElBaradei devant le Conseil le 19 décembre 2002 sur la déclaration iraquienne, s'inscrivait dans le cadre des rapports réguliers présentés au Conseil de sécurité sur la reprise des inspections en Iraq depuis l'adoption de la résolution 1441 (2002).

MM. Blix et ElBaradei ont présenté au Conseil de sécurité les activités et les résultats des inspections en cours. Ils ont donné une évaluation supplémentaire de la déclaration iraquienne. Enfin, ils ont évoqué le développement et le renforcement des inspections en Iraq depuis le 27 novembre 2002.

Les membres du Conseil ont écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'actualisation de l'évaluation de la déclaration iraquienne que MM. Blix et ElBaradei ont faite et ont réaffirmé leur entier soutien à leur action et à la poursuite des inspections conformément à la résolution 1441 (2002) afin de mener à bien le désarmement de l'Iraq.

À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration devant la presse au nom des membres du Conseil de sécurité (voir appendice).

Le 27 janvier, après avoir écouté le rapport public de MM. Blix et ElBaradei les tenant informés, 60 jours après le début des inspections, de leur déroulement en vertu des dispositions de la résolution 1441 (2002), les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses. Cette séance a été l'occasion pour plusieurs délégations de porter quelques observations préliminaires et de poser des questions à MM. Blix et ElBaradei. Les membres du Conseil ont annoncé qu'ils recueilleraient les vues de leurs capitales sur le rapport et reprendraient leurs consultations, comme prévu, le 29 janvier.

Les membres du Conseil ont repris, ce jour-là, leurs discussions sur le rapport présenté le 27 janvier par MM. Blix et ElBaradei. Ces derniers ont répondu à plusieurs questions qui leur avaient été posées lors des consultations précédentes au sujet de certains aspects spécifiques de leur rapport.

Les membres du Conseil ont présenté leurs réactions. Pour quelques délégations, les informations fournies par la COCOVINU et l'AIEA confirmaient que l'Iraq ne remplissait pas ses obligations au titre de la résolution 1441 (2002) et ne faisait pas montre de coopération active. Ces délégations estimaient que, tôt ou tard, le Conseil devrait faire face à ses responsabilités si l'Iraq persistait dans son refus de coopérer activement. Pour les autres, même si des incertitudes et des doutes persistaient sur plusieurs questions non résolues signalées dans le rapport de la COCOVINU, les inspections avaient déjà produit de premiers résultats et devaient être poursuivies en vue du désarmement complet de l'Iraq. Il convenait donc de donner du temps aux inspecteurs pour qu'ils puissent mener leur mission à son terme et inciter l'Iraq à se montrer plus coopératif. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement l'annonce de la venue au Conseil le 5 février du Secrétaire d'État Colin Powell pour partager les informations dont disposait son gouvernement.

Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Après avoir entendu un exposé public, lors de la séance publique du 16 janvier, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, les membres du Conseil ont échangé des vues sur la situation au cours d'une séance de consultations privées.

Les membres du Conseil ont déploré la poursuite de la violence sur le terrain, en particulier celle qui touche les populations civiles, y compris les enfants et l'aggravation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni a fait un bref compte rendu de la réunion organisée à Londres le 14 janvier sur la réforme palestinienne, soulignant qu'elle s'inscrivait dans le cadre du processus défini par la feuille de route et qu'elle avait été constructive.

Sur le calendrier à venir, le Secrétaire général adjoint a indiqué que la prochaine réunion du Quartet au niveau des Envoyés se tiendrait début février 2003 et serait suivie d'une autre réunion au niveau ministériel. Il a insisté sur la nécessité de progresser dans l'élaboration du mécanisme de supervision de la mise en oeuvre de la feuille de route.

Europe

Géorgie

Lors des consultations du 21 janvier, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur le dernier rapport concernant l'Abkhazie, Géorgie.

La Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Heidi Tagliavini, a signalé que la situation sur le terrain demeurait calme mais précaire. La MONUG poursuivait ses efforts en vue d'améliorer les conditions sécuritaires, surtout dans la circonscription de Gali. Cela devait créer un environnement plus sûr et plus favorable pour les personnes qui souhaitent revenir dans la région et pour le personnel de la Mission.

La Représentante spéciale a confirmé que la MONUG ferait de son mieux pour faire appliquer les recommandations de la mission conjointe d'évaluation, y compris l'ouverture à Gali d'une branche du bureau des droits de l'homme basé à Soukhoumi. La MONUG était parfaitement consciente du fait que des améliorations dans le secteur de Gali, même si elles avaient lieu, ne pourraient remplacer un accord politique sur le retour des réfugiés, qui doit encore être trouvé.

La Mission continuera ses efforts en vue de réactiver le dialogue entre la partie géorgienne et la partie abkhaze au sein du mécanisme établi par le Conseil de coordination, ce qui entre autres permettrait de prendre à l'avenir une décision sur l'idée d'une prochaine conférence sur les mesures de confiance.

La Représentante spéciale a souligné que la définition d'un statut politique de l'Abkhazie était une question fondamentale pour le processus de paix et qu'elle s'efforcera d'encourager la mise en place de négociations de fond entre les deux parties abkhaze et géorgienne, sur la base du document Boden. Elle était d'avis qu'une réunion à haut niveau du Groupe des Amis sous les auspices de l'ONU pourrait créer un forum de discussion adéquat. De même, une mission spéciale d'évaluation des Nations Unies dans la vallée de la Kodori, qui a reçu le soutien de plusieurs délégations du Conseil, était en préparation et pourrait être accomplie au printemps 2003.

Les membres du Conseil ont à nouveau apporté leur soutien à l'idée d'une réunion à haut niveau du Groupe des Amis et encouragé les deux parties à relancer les mécanismes en vue d'apaiser les tensions. Ils ont exprimé l'espoir que la partie géorgienne accepterait de renouveler le mandat des forces de la CEI qui a expiré fin décembre 2002.

Le Conseil a adopté la résolution 1462 (2003) par laquelle il prorogait le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une nouvelle période de six mois.

Dossiers thématiques

Lutte contre le terrorisme

Le 20 janvier, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique au niveau ministériel qui a souligné la nécessité de poursuivre l'action de la communauté internationale pour mieux lutter contre le terrorisme. Le débat a permis de rappeler l'action des Nations Unies dans ce domaine, en particulier celle du Comité contre le terrorisme, et de marquer la volonté des membres du Conseil de donner une nouvelle impulsion à la lutte contre ce fléau.

Au terme de la réunion ministérielle, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1456 (2003), à laquelle est annexée une déclaration sur la lutte contre le terrorisme, dans laquelle il invite le Secrétaire général à faire rapport dans un délai d'un mois sur les apports faits au cours du débat du 20 janvier.

Enfants dans les conflits armés

Le Conseil a consacré une séance publique à la question des enfants dans les conflits armés le 14 janvier. Le Secrétaire général a introduit la séance en soulignant qu'en dépit des progrès accomplis dans la mise en place d'un cadre juridique international, les enfants continuaient d'être les victimes des conflits et qu'un contrôle s'imposait désormais sur les parties qui violaient les normes du droit international. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Olara Otunnu, a présenté son rapport et recommandé que la communauté internationale entre dans une phase concrète d'action. La Directrice de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, a appelé les États Membres des Nations Unies à lutter contre l'impunité et améliorer la formation.

À la suite de ce débat, auquel ont participé de nombreuses délégations, le Conseil, le 30 janvier, a adopté la résolution 1460 (2003), par laquelle il demande au Secrétaire général, dans son prochain rapport, de rendre compte de toutes les situations préoccupantes au regard de la protection des enfants et exprime l'intention du Conseil d'envisager de prendre des mesures appropriées pour résoudre le problème si les progrès sont insuffisants.

Sanctions

À l'issue de consultations entre ses membres, le Conseil de sécurité s'est mis d'accord au début du mois de janvier sur la composition des comités des sanctions pour l'année 2003 (voir note du Président sous la cote S/2003/10).

Le 15 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont examiné un projet de résolution visant les sanctions contre les Taliban et Al-Qaida, qui venaient à échéance le 19 janvier. Aux termes de la résolution 1390 (2002), ces sanctions devaient être renouvelées ou renforcées un an après son adoption.

Le 17 janvier, le Conseil a adopté la résolution 1455 (2003) qui prévoit d'améliorer l'efficacité du régime des sanctions, en particulier en donnant davantage de moyens au Groupe de surveillance.

Processus de Kimberley

Le 28 janvier, le Conseil a adopté la résolution 1359 (2003) sur le processus de Kimberley concernant le système de certification des diamants bruts.

Appendice

Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en janvier 2003

Situation en Éthiopie et en Érythrée (7 janvier)

Lors des consultations tenues le 7 janvier, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, sur la situation en Éthiopie et en Érythrée. Le Sous-Secrétaire général a présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général en date du 20 décembre 2002 (S/2002/1393) et fait le point de la situation depuis la publication du rapport.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés depuis le rapport du Secrétaire général en date du 30 août 2002 (S/2002/977). Ils ont engagé l'Éthiopie et l'Érythrée à continuer d'assurer à la MINUEE et à la Commission du tracé de la frontière leur pleine coopération afin de permettre une démarcation sans heurts de la frontière. À cet égard, les membres du Conseil ont accueilli favorablement le septième rapport de la Commission du tracé de la frontière, et en particulier le calendrier de démarcation. Les membres du Conseil ont également exhorté les deux parties à engager avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Legwaila Joseph Legwaila, des discussions sur les questions qui pourraient surgir pendant le processus de démarcation de sorte à y trouver des solutions.

Les membres du Conseil se sont félicités de la libération par l'Éthiopie, sous l'égide du CICR, des derniers prisonniers de guerre érythréens le 29 novembre 2002, comme l'avait déjà fait l'Érythrée en faveur des prisonniers éthiopiens. Ils ont appelé les deux parties à régler toutes les autres questions en suspens, notamment la création d'un couloir aérien direct à haute altitude entre les deux capitales.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le déficit éventuel des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière une fois les travaux de démarcation engagés. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle contribue d'urgence au Fonds pour permettre de mener le processus de démarcation à terme selon le calendrier de la Commission du tracé de la frontière.

Les membres du Conseil se sont également préoccupés de la sécheresse qui menace l'Éthiopie et l'Érythrée et de ses conséquences éventuelles sur le processus de paix. Les membres du Conseil se sont joints à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres afin qu'ils apportent rapidement et généreusement leur concours aux opérations humanitaires en Éthiopie et en Érythrée dans le cadre du processus d'appel global et d'autres mécanismes.

Enfin, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui au Représentant spécial, au personnel militaire et civil de la MINUEE et à la Commission du tracé de la frontière pour leurs efforts en faveur du processus de paix. Ils ont salué la nomination du nouveau commandant de la Force de la MINUEE, le général de division Robert Gordon, et exprimé leurs remerciements au général de division Patrick Cammaert pour avoir servi comme commandant de la Force au cours des deux dernières années.

République centrafricaine (8 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général en République centrafricaine, le général Lamine Cissé. Ils ont réitéré leur soutien total à son action à la tête du bureau des Nations Unies, dans les circonstances difficiles qui prévalent actuellement.

Les membres du Conseil ont rappelé leur opposition à toute tentative de prise de pouvoir par la force. Ils ont noté avec satisfaction l'appel au dialogue national lancé par le Président Patassé dans son discours du 25 novembre et salué le récent établissement du comité de coordination du dialogue national. Ils ont également accueilli favorablement le dépôt du projet de loi sur la liberté de communication. Ils ont encouragé les autorités centrafricaines à créer les conditions d'un dialogue global et sans exclusive. Ils ont demandé au Secrétaire général de continuer à apporter son appui et son assistance dans ce domaine.

Les membres du Conseil se sont réjouis de la poursuite du déploiement de la force de la CEMAC, sous le commandement du Gabon et avec l'appui logistique et financier de la France. Ils ont rendu hommage aux membres de la CEMAC pour leurs efforts. Ils ont appelé tous les États Membres à apporter des contributions financières ou logistiques à la force.

Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction l'engagement pris par le Tchad et la République centrafricaine d'appliquer intégralement et sans délai les différentes dispositions de l'accord intervenu à Libreville lors du sommet de la CEMAC, sous les auspices du Président du Gabon, El Hadj Omar Bongo. Ils se sont félicités que les deux parties aient convenu de réunir incessamment la commission mixte à Libreville et les ont appelées à mettre à profit cette occasion pour améliorer de façon significative leurs relations bilatérales.

Les membres du Conseil ont marqué leur intérêt pour la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et ont réitéré leur soutien aux activités du BONUCA dans ce domaine.

Les membres du Conseil de sécurité ont appelé l'ensemble des donateurs à examiner avec bienveillance la situation exceptionnelle que connaît aujourd'hui la République centrafricaine.

Iraq (9 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité se sont réunis ce matin pour entendre un exposé de M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies et de M. Mohammed ElBaradei, Directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les membres du Conseil ont écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'actualisation de l'évaluation de la déclaration iraquienne que MM. Blix et ElBaradei avaient faite, ainsi que leur rapport sur la progression des inspections en Iraq depuis leur reprise le 27 novembre dernier.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur entier soutien à l'action de MM. Blix et ElBaradei et à la poursuite des inspections, conformément à la résolution 1441 (2002) afin de mener à bien le désarmement de l'Iraq.

Sierra Leone (10 janvier)

Les membres du Conseil ont examiné le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2002/1417). Ils ont félicité le Secrétaire général et la MINUSIL pour le rôle qu'ils jouent en faveur du maintien de la paix en Sierra Leone et de la mise en place d'un cadre pour la reconstruction après le conflit.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par la MINUSIL en ce qui concerne sa restructuration et les deux premières phases du plan de réduction de ses effectifs, et l'ont encouragée à poursuivre ses efforts. Ils ont souligné combien il importait que le Gouvernement sierra-léonais continue de renforcer l'armée et la police, notamment en leur apportant l'appui nécessaire en matière de logistique et d'infrastructures, pour qu'elles puissent rapidement s'acquitter de toutes les responsabilités en matière de sécurité.

Les membres du Conseil ont noté avec préoccupation que l'autorité de l'État n'était pas encore entièrement rétablie dans certaines parties du pays, notamment dans les zones de production de diamants, et ont engagé le Gouvernement sierra-léonais à prendre rapidement des mesures dans ce sens, notamment en adoptant une politique pour le secteur du diamant.

Les membres du Conseil ont accueilli favorablement les informations faisant état de progrès réalisés en matière de réinsertion et ont encouragé la poursuite des efforts à cet égard de sorte que tous les anciens combattants puissent recevoir une formation avant la fin de 2003.

Les membres du Conseil se sont félicités du fait que le Tribunal spécial ait entamé ses activités et ont exprimé leur plein appui au Tribunal et à la Commission vérité et réconciliation. Il s'agit là d'éléments importants du processus de réconciliation en Sierra Leone.

Les membres du Conseil, qui partagent les préoccupations du Secrétaire général concernant la situation en matière de sécurité dans la région, ont souligné la nécessité de trouver une solution aux conflits au Libéria et en Côte d'Ivoire et ont encouragé les efforts entrepris par les États qui s'emploient à rechercher une telle solution.

Les membres du Conseil se sont dits disposés à se rendre en Sierra Leone à l'occasion de la prochaine mission du Conseil dans la région.

Enfin, les membres du Conseil ont réaffirmé qu'il importait de relancer le dialogue politique entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano.

République démocratique du Congo (15 janvier)

Les membres du Conseil ont engagé toutes les parties congolaises à appliquer sans tarder l'Accord de Pretoria du 17 décembre 2002, afin de permettre la mise en place d'un gouvernement de transition en vue de la tenue d'élections en République démocratique du Congo. Ils ont souligné qu'il était nécessaire d'agir rapidement pour résoudre les principales questions en suspens, notamment la question de la sécurité de toutes les parties à Kinshasa, et ont insisté sur la nécessité d'adopter dès que possible l'Accord de Pretoria dans le cadre du dialogue intercongolais.

Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par la reprise des combats dans l'est de la République démocratique du Congo et par la persistance du climat d'instabilité régnant dans le nord-est du pays. Ils ont engagé les parties à se conformer aux dispositions de l'Accord de Gbadolite signé le 30 décembre 2002, et en particulier à mettre immédiatement fin à toute activité militaire dans le secteur. Ils ont demandé que l'Accord de Luanda soit rapidement mis en oeuvre et que la Commission de pacification d'Ituri soit mise en place sans plus tarder.

Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus vifs les massacres et les violations systématiques des droits de l'homme perpétrés par le MLC et le RCD-N dans la région d'Ituri. En tant que dirigeant du MLC, Jean-Pierre Bemba est responsable de la sécurité des populations civiles vivant dans le territoire sous son contrôle. Les membres du Conseil ont exigé qu'il fasse en sorte que ces massacres et violations des droits de l'homme cessent immédiatement et que des comptes soient demandés à leurs auteurs. Les membres du Conseil ont pris acte du fait que M. Bemba s'est engagé à prendre des mesures et ont exprimé l'intention de continuer de surveiller la situation à cet égard, en tenant compte des enquêtes en cours de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les membres du Conseil ont souligné en particulier qu'il fallait que toutes les parties revendiquant un rôle dans l'avenir de la République démocratique du Congo démontrent leur attachement aux droits de l'homme, au droit international humanitaire ainsi qu'à la sécurité et au bien-être des populations, dans les zones sous leur contrôle.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait que les Gouvernements du Rwanda aussi bien que de la République démocratique du Congo s'acquittent intégralement des engagements qu'ils ont pris aux termes de l'Accord de Pretoria du 30 juillet. Ils ont aussi encouragé la MONUC et le Mécanisme de vérification de la tierce partie à poursuivre leurs efforts afin de s'assurer du respect de ces engagements, en particulier du retrait intégral des forces rwandaises et de l'absence de toute forme d'appui aux groupes armés étrangers de la part du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les informations faisant état de la poursuite du parrainage de groupes agissant par procuration en République démocratique du Congo. Ils ont engagé les deux camps à coopérer pleinement aux efforts de vérification de la MONUC et du Mécanisme de vérification de la tierce partie.

Libéria (17 janvier)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Directeur de la Division Afrique II du Département des affaires politiques et examiné la situation au Libéria.

Les membres du Conseil ont déploré que le Gouvernement libérien n'ait pas donné suite aux propositions du Secrétaire général tendant à une révision du mandat du Bureau des Nations Unies au Libéria et ont demandé instamment au Gouvernement de le faire.

Les membres du Conseil ont demandé au Gouvernement libérien et au LURD d'oeuvrer en vue de mettre fin au conflit armé par le dialogue et de créer les conditions de sécurité, notamment la signature d'un cessez-le-feu, garantissant la

sécurité de tous, indispensables à la tenue d'élections présidentielles et législatives libres et ouvertes, dans une atmosphère apaisée. À cet égard, ils ont salué le résultat de la première réunion du Groupe de contact international qui s'est tenue à Dakar le 19 décembre 2002. Ils ont exprimé leurs préoccupations quant à la situation des droits de l'homme dans le pays et ont appelé le Gouvernement libérien et le LURD à assurer le libre accès du personnel humanitaire aux populations déplacées et aux réfugiés.

Les membres du Conseil ont appelé le Gouvernement libérien à créer les conditions nécessaires pour des élections législatives et présidentielles libres, équitables et transparentes, et à permettre que des observateurs internationaux surveillent le processus électoral.

Les membres du Conseil ont appelé le Gouvernement libérien à s'engager sur la voie de la consolidation de la paix dans la région, en particulier à travers le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et par le plein rétablissement et la normalisation de ses relations avec ses voisins et avec la communauté internationale.

Sahara occidental (23 janvier)

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Sahara occidental en date du 16 janvier 2003 et ont convenu avec lui que les parties étaient seules responsables de parvenir à un règlement.

Les membres du Conseil ont rappelé que tous les prisonniers de guerre encore en détention devaient être libérés sans plus de retard, conformément au droit international humanitaire et ont demandé aux parties de se conformer à cette exigence, formulée au paragraphe 5 de la résolution 1429 (2002).

Ils ont également rappelé que dans cette même résolution, le Conseil avait demandé au Maroc et au Front POLISARIO de continuer à coopérer aux efforts du Comité international de la Croix-Rouge pour résoudre le problème du sort de toutes les personnes disparues depuis le début du conflit.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par le fait que, malgré les efforts inlassables du Représentant spécial du Secrétaire général et du HCR, les mesures de confiance restaient dans l'impasse, et ont demandé aux parties de faire les compromis nécessaires pour permettre des contacts personnels entre les Sahraouis des deux côtés du mur de sable.

Les membres du Conseil se sont associés au Secrétaire général pour demander aux donateurs de fournir au PAM et au HCR les ressources dont ils ont besoin pour satisfaire les besoins alimentaires des réfugiés.

Les membres du Conseil ont décidé de proroger le mandat de la MINURSO pour donner aux parties le temps d'examiner la proposition qui leur a été présentée par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, James Baker III.

Côte d'Ivoire (28 janvier)

Les membres du Conseil de sécurité ont été informés par le Secrétaire général de l'Accord signé à l'issue de la Table ronde des forces politiques ivoiriennes, qui s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier, ainsi que de la tenue de la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire, à Paris, les 25 et 26 janvier, qui a

approuvé cet accord. Ils ont exprimé leur satisfaction quant à la conclusion par les parties ivoiriennes d'un accord et leur ont demandé instamment de le mettre en oeuvre de façon constructive et sans délai et en évitant de nouvelles violences.

Les membres du Conseil ont rappelé l'importance du soutien des États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest au rétablissement de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire. Ils se sont félicités de la poursuite du déploiement de la force de l'ECOMOG, sous commandement sénégalais. Ils ont remercié tous les pays de la CEDEAO qui ont décidé de lui fournir des contingents et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle lui apporte son concours. Ils ont aussi apprécié les efforts déployés par l'Union africaine pour parvenir à un règlement.

Les membres du Conseil ont remercié la France de ses efforts diplomatiques et de son déploiement militaire en vue de concourir à un règlement politique de la crise.

Les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général du rôle important qu'il a bien voulu jouer, directement ou par l'intermédiaire de son Représentant spécial, dans ces discussions. Ils ont exprimé le souhait que les Nations Unies soutiennent la mise en oeuvre du processus de paix. Ils ont affirmé leur intention d'examiner rapidement les recommandations du Secrétaire général à cette fin.

Burundi (30 janvier)

Les membres du Conseil se sont félicités de la signature, les 25 et 27 janvier, du Mémorandum d'accord entre le Gouvernement de transition et le CNDD-FDD (Alain Mugabarabona) et le PALIPEHUTU-FNL (Jean-Bosco Ngayikengurukiye) et de la Déclaration d'engagement commune avec le CNDD-FDD (Pierre Nkurunziza), ainsi que de la décision de Jean-Bosco Ndayikengurukiye et d'Alain Mugabarabona de revenir au Burundi le 10 février et de commencer le cantonnement de leurs troupes à la mi-février.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à l'initiative régionale, la facilitation sud-africaine et l'Union africaine.

Les membres du Conseil ont félicité l'Organe central de l'Union africaine d'avoir approuvé le déploiement d'une équipe d'observateurs et, immédiatement après, de la mission africaine, et ont demandé à la communauté internationale des donateurs de fournir les ressources nécessaires.

Les membres du Conseil ont remercié les pays qui se sont dits prêts à envoyer des observateurs et à fournir des contingents à la mission africaine.

Les membres du Conseil ont encouragé les parties à respecter pleinement tous les engagements qu'elles ont pris et souligné l'importance, pour les parties, de s'acquitter de leurs obligations liées à la transition en mai prochain. À cet égard, ils ont exhorté les parties à la Déclaration d'engagement commune à s'abstenir de toute action militaire, arrêter de recruter des combattants et poursuivre les négociations.

Les membres du Conseil ont instamment demandé aux dirigeants des parties belligérantes de parvenir à un accord sur les principales questions encore à régler concernant la mise en oeuvre des accords de cessez-le-feu.

Les membres du Conseil ont exigé que le PALIPEHUTU-FNL (Agathon Rwasa) cesse immédiatement les hostilités et s'associe au processus de paix en vue de négocier sans plus tarder un accord de cessez-le-feu.

Les membres du Conseil ont instamment demandé aux dirigeants des parties signataires de prendre d'urgence des mesures en vue de la réforme du secteur de la sécurité et de fournir les informations nécessaires pour que les modalités d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion puissent être arrêtées.

Les membres du Conseil ont demandé à toutes les parties burundaises qui recrutent ou utilisent des enfants soldats, en violation de leurs obligations internationales, de renoncer immédiatement à ces pratiques.

Les membres du Conseil ont rendu hommage à la communauté des donateurs, en particulier à l'Union européenne, pour leur contribution au processus de paix, et leur ont demandé de continuer à fournir un appui financier, matériel et logistique pour la phase suivante du processus.
